



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SANTÉ ET PROTECTION ANIMALES ET
ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Yvan BEURET

Tél. : 03 89 24 81 65

ddetspp-spae@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 1er juin 2021

Objet : influenza aviaire hautement pathogène – changement de risque

Réf. : 2021/YB/0826/1828

Références réglementaires :

- Code rural et de la pêche Maritime ;
- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs ;
- Arrêté du 27 mai 2021 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène .

Monsieur,

La situation sanitaire vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène s'améliore non seulement en France mais aussi dans les pays voisins. Quelques cas sur la faune sauvage et des foyers sur les oiseaux domestiques ont toutefois encore été notifiés par des États membres (Allemagne, Pays-Bas et Pologne).

Considérant les éléments épidémiologiques, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a, par arrêté ministériel du 27 mai 2021, abaissé le risque influenza aviaire vis-à-vis de la faune sauvage à "**négligeable**" sur l'ensemble du territoire national.

Aussi, depuis le 28 mai 2021, la claustration des oiseaux n'est plus requise sur l'ensemble du territoire national et les rassemblements d'oiseaux y sont à nouveau autorisés.

Monsieur Gérard KIELWASSER
Union des aviculteurs du Haut-Rhin
7a, rue de la paix

68680 KEMBS

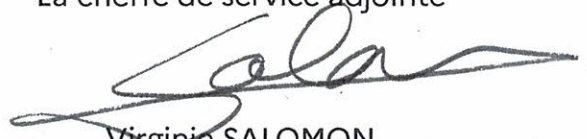
Cité administrative – Bât. C
3 rue Fleischhauer – 68026 Colmar cedex
Tél. : 03 89 24 82 00 – Fax : 03 89 24 82 01
ddetspp@haut-rhin.gouv.fr
<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Services-de-l-Etat/DDETSPP>

La DDETSPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service dont l'adresse figure en pied de page de ce document.

Toutefois, la surveillance clinique quotidienne des oiseaux reste obligatoire

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur départemental,
Pour le directeur et par délégation,
La cheffe de service adjointe



Virginie SALOMON